

A l'attention du commissaire enquêteur: M<sup>r</sup> Vincent Alain  
le 31 Août 2019.

Mes parcelles n° 2414-2415-2416-2418-2419-2428  
sont en zone U, elles sont viabilisées et bornées. Je  
ne vais pas parce qu'on veut me les déclasser en  
zone AU, pour moi c'est de l'abus de pouvoir. D'autant  
plus que la valeur de mes terrains est de 120 € le m<sup>2</sup>,  
et dans le nouveau projet la commune rachète les terrains  
au prix de 40 € le m<sup>2</sup>. Dans tous mes terrains j'ai  
fait deux parcelles d'habitations pour mes deux enfants  
et non quatre maisons comme l'impose cette nouvelle  
étude. Je ne suis pas d'accord sur ce projet, car  
il y aura une trop grosse concentration de maisons,  
maisons au voisinage et son environnement avec ses  
petits immeubles. En plus 40 logements sont prévus,  
donc un peu plus de 80 voitures. En face de ses  
terres se trouve déjà un lotissement de cinq maisons  
(plus trois autres à côté) plus de 16 voitures. Au  
niveau de la sécurité routière trop dangereux car  
en amont et aval du village, les véhicules ne se  
croisent pas.

Parce que ne pas faire ce projet dans la  
zone du château qui est en zone AU avec les  
égouts de chaque côté de cette surface, et  
au niveau de la route elle est assez large  
pour le croisement des véhicules.

Lors d'un dernier entretien avec M<sup>r</sup> Le Claire  
et M<sup>mes</sup> Vial et Rossi, on avait trouvé une →

solution de trois parcelles et non quatre  
maisons que j'ai eu la surprise de découvrir  
sur ce nouveau projet.

Je pourrais être favorable à ces trois  
parcelles avec trois maisons sans conditions  
que le bornage, réseaux, et accès de route  
me soit pas à ma charge ou que mon  
terrain actuel est viabilisé avec une autre  
valeur, et que la commune est intéressée  
d'acheter en bord de mon terrain pour le  
passage de la route par ce projet.

Paintet Philippe

Cerins le  
31 Aout 2019

